

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

17 NOVEMBRE 2011

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Opération <<Véloroute  
et voie verte  
Paris/Londres>>**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 18 novembre 2011  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 23 novembre 2011  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 28 novembre 2011

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



François LANSIART

L'an deux mille onze, le 17 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 10 novembre deux mille onze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avait donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Monsieur LAMY  
Monsieur MAILLARD à Monsieur HAÏAT  
Monsieur STUCKERT à Madame de CIDRAC  
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur FAVREAU

Secrétaire de Séance :

Monsieur HAÏAT

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

L'Assemblée départementale a adopté un schéma de « Véloroutes et Voies Vertes » dont l'objectif est d'offrir aux Yvelinois un réseau continu de 500 km d'itinéraires cyclables. Ces itinéraires permettront notamment de développer le tourisme et de mettre en valeur le patrimoine des Yvelines. Parmi ces itinéraires, la « Véloroute Voie Verte Paris/Londres », qui traverse le département de Chatou à Conflans-Sainte-Honorine par Saint-Germain-en-Laye, doit être ouverte pour les Jeux Olympiques de Londres, organisés à l'été 2012.

Le Conseil Général des Yvelines est pilote de cette opération. Il subventionne, avec le Conseil Régional d'Ile de France, les collectivités dans la réalisation de ce type d'aménagements à hauteur de 80 % du coût H.T. des travaux.

Cet itinéraire « Paris/Londres » traverse la commune de Saint-Germain-en-Laye sur 4,42 km dans sa partie nord.

Quatre sections peuvent être identifiées :

- 1<sup>ère</sup> section : 2,4 km de forêt, dont le propriétaire est l'État et le gestionnaire l'ONF. Les travaux visent l'amélioration du chemin existant par des opérations de confortement.
- 2<sup>ème</sup> section : 1,6 km le long du mur de l'étang du Corra, dont les propriétaires sont l'ONF et la Ville de Paris et les gestionnaires l'ONF et le SIAAP. Les travaux portent sur le percement du mur et la création d'une piste cyclable avec mise en place d'une clôture et de portillons.

Le coût estimatif des travaux des sections 1 et 2 s'élève à 246 100 € TTC.

- 3<sup>ème</sup> section : 250 mètres de raccordement entre les sections 1, 2 et 4, dont le propriétaire et le gestionnaire est le Conseil Général des Yvelines. Les travaux, dont le coût estimatif s'élève à 80 000 € TTC, sont à la charge du Conseil Général des Yvelines.
- 4<sup>ème</sup> section : 170 mètres le long de la route centrale, dont le propriétaire est la Ville de Paris et le gestionnaire le SIAAP. Les travaux visant la création d'une piste cyclable après franchissement de la route centrale et le raccordement à la cité de la Garenne sont à la charge du SIAAP pour un coût estimé à 95 680 € TTC. La participation financière de la Ville sur cette section est limitée à 10% TTC du montant des travaux soit 9 600 €.

Afin d'optimiser les opérations de travaux et de récupérer la FCTVA, la Ville de Saint-Germain-en-Laye se propose d'être maître d'ouvrage sur les sections 1 et 2.

Compte tenu des participations du SIAAP, du Conseil Général des Yvelines et du Conseil Régional d'Ile-de-France, le coût résiduel pour la Ville s'élève à 53 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à être maître d'ouvrage de cette opération pour les sections 1 et 2, à verser une subvention au SIAAP d'un montant maximal de 9 600 € et à solliciter les subventions correspondantes au taux le plus élevé auprès du Conseil Général et du Conseil Régional.

### DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

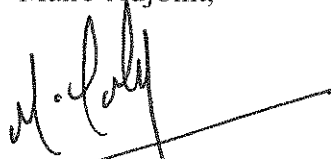
À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- être maître d'ouvrage de cette opération pour les sections 1 et 2,
- verser une subvention au SIAAP d'un montant maximal de 9 600 €
- solliciter les subventions correspondantes au taux le plus élevé,
- signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC  
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines